

Image not found or type unknown



Demande d'extrait de naissance

Par **rym85**, le **29/09/2010 à 17:25**

Bonjour, n'importe quelle personne étrangère peut demander un extrait de naissance (par internet) d'un de ses parents français du ministère des affaires étrangères de Nantes où elle est délivré seulement à l'intéressé. Cordialement

Par **mimi493**, le **29/09/2010 à 18:17**

Si la personne est née en France, son acte de naissance est à demander à sa commune de naissance.
Si la personne est née à l'étranger, ET SI, la naissance a été déclarée au Consulat, l'acte de naissance est à Nantes. Mais si les parents n'ont rien fait, il n'y a aucun acte en France.
L'acte de naissance est délivrable à la personne, ses ascendants et descendants, c'est tout.

Par **rym85**, le **29/09/2010 à 18:41**

Oui mon grand père est naturalisé en 2004 et que je peux demander son extrait de naissance de Nantes

Par **mimi493**, le **29/09/2010 à 21:17**

Oui, mais ça ne vous apportera rien pour obtenir la nationalité française, si c'est le but.